



Manuel du missionnaire

Édité par
l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours
Salt Lake City, Utah

© 2006 Intellectual Reserve, Inc.
Tous droits réservés
Printed in the United States of America
Approbation de l'anglais : 7/05
Approbation de la traduction : 07/05
Traduction de *Missionary Handbook*

EN CAS D'URGENCE

Mon nom est _____

Je suis missionnaire de
l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours.

Mon président de mission est _____

On peut le joindre à _____

Je suis citoyen _____

Mon numéro de passeport est _____

Je souffre de diabète d'épilepsie
 autres _____

Mon groupe sanguin est _____

Je prends les médicaments suivants : _____

Je suis allergique à la pénicilline autres _____

Table des matières

| | |
|---|----|
| Introduction | 1 |
| Votre appel | 3 |
| Organisation missionnaire | 5 |
| Conduite missionnaire | 9 |
| Langue | 10 |
| Tenue vestimentaire et présentation | 12 |
| Frères | 13 |
| Sœurs | 14 |
| Horaire | 16 |
| Sessions de planification | 18 |
| Étude | 18 |
| Langue | 19 |
| Dimanches et jours fériés | 20 |
| Prosélytisme | 20 |
| Réunions | 20 |
| Jeûne | 22 |
| Jour de préparation | 22 |
| Tenue vestimentaire | 23 |

| | |
|---|----|
| Communications avec la famille | 23 |
| Activités culturelles et récréatives | 25 |
| Fréquentation du temple | 26 |
| Divertissements | 28 |
| Télévision, radio, cinéma, vidéos, DVD, Internet | 29 |
| Musique | 29 |
| Matériel électronique, visuel et informatique . . | 30 |
| Appareils photo | 31 |
| Lecture | 31 |
| Activités de groupe | 31 |
| Pornographie | 31 |
| Loi de chasteté | 32 |
| Rapports avec les autres | 34 |
| Votre collègue | 34 |
| Dirigeants missionnaires | 38 |
| Sexe opposé | 38 |
| Enfants | 40 |
| Membres | 41 |
| Communication avec les convertis | 42 |
| Membres de la famille et amis | 43 |
| Autorités générales | 44 |

| | |
|--|----|
| Service à la collectivité | 45 |
| Lois et coutumes locales | 47 |
| Bien-être physique et temporel | 51 |
| Finances | 51 |
| Fonds de réserve | 53 |
| Dîme et dons de jeûne | 53 |
| Logement | 54 |
| Transport | 55 |
| Bicyclettes | 55 |
| Automobiles | 56 |
| Santé et sécurité | 59 |
| Santé | 59 |
| Sécurité | 60 |
| Sûreté | 60 |
| Direction missionnaire | 63 |
| Service et administration | 64 |
| Exemple | 65 |
| Qualités | 67 |
| Responsabilités | 69 |
| Réunions | 71 |

| | |
|---|----|
| Échanges de collègues | 72 |
| Entretiens de baptême | 74 |
| Annexe A : Directives pour les couples et les sœurs d'âge mûr. | 77 |
| Annexe B : Ordonnances de la prêtrise. | 79 |
| Baptême | 80 |
| Confirmation | 81 |
| Consécration d'huile. | 82 |
| Bénédiction des malades | 83 |
| Onction d'huile | 84 |
| Scellement de l'onction | 85 |
| Bénédictions de réconfort et de conseil. | 85 |
| Sainte-Cène | 86 |
| Octroi de la prêtrise et ordination aux offices de la prêtrise | 87 |
| Mise à part d'officiers et d'instructeurs. | 89 |
| Attribution d'un nom et bénédiction d'enfant | 91 |
| Consécration de maison | 92 |
| Consécration de tombe. | 92 |

Introduction

Ce manuel contient les règles de base du service et de la conduite missionnaires approuvées par la Première Présidence et le Collège des douze apôtres. Suivez ces règles. Elles vous aideront à magnifier votre appel et à vous protéger physiquement et spirituellement. Consultez régulièrement ce manuel. Efforcez-vous de comprendre et de pratiquer les principes et les règles qui y sont enseignés. Apprenez et pratiquez la loi supérieure enseignée par Jésus-Christ (voir Matthieu 5 ; 3 Néphi 12). Efforcez-vous d'avoir la compagnie du Saint-Esprit et suivez sa direction en pratiquant ces principes et ces règles. Votre président de mission peut adapter certaines de ces règles selon que la situation locale l'exige.

Votre appel

« *Nous croyons qu'un homme doit être appelé de Dieu, par prophétie et par l'imposition des mains de ceux qui détiennent l'autorité, pour prêcher l'Évangile et en administrer les ordonnances* » (5e article de foi).

Conformément au modèle inspiré décrit dans le cinquième article de foi, vous avez été appelé par un prophète de Dieu et mis à part pour représenter le Seigneur Jésus-Christ et son Église. Vous avez été appelé à « inviter les gens à aller au Christ en les aidant à recevoir l'Évangile rétabli par la foi en Jésus-Christ et en son expiation, par le repentir, par le baptême, par la réception du don du Saint-Esprit et par la persévérance jusqu'à la fin » (*Prêchez mon Évangile* [2004], p. 1). C'est un bien grand appel que le vôtre !

Efforcez-vous d'accomplir ce que le président de l'Église attend de vous, comme indiqué dans votre lettre d'appel : « Vous avez été recommandé comme étant digne de représenter le Seigneur comme ministre de l'Évangile rétabli. Vous serez représentant officiel de l'Église. À ce titre, vous serez censé respecter

les principes supérieurs de comportement et de présentation en suivant les commandements, en appliquant les règles missionnaires et en suivant les conseils de votre président de mission. Vous serez également censé consacrer tout votre temps et toute votre attention au service du Seigneur en laissant derrière vous toutes vos autres occupations personnelles. Si vous faites cela, le Seigneur vous bénira et vous deviendrez un avocat et un messenger efficace de la vérité. »

Quand vous avez accepté votre appel, vous avez promis de vivre selon ces principes. Vous êtes responsable devant le Seigneur et devant les dirigeants de l'Église de la façon dont vous honorez cette promesse. N'oubliez jamais l'importance de votre appel. Efforcez-vous constamment de le magnifier.

En obéissant le cœur bien disposé (voir D&A 64:34), vous montrerez au Seigneur votre amour pour lui, vous gagnerez la confiance des membres et des non-membres et vous vous qualifierez pour avoir la compagnie du Saint-Esprit (voir Jean 14:15-17, 21 ; 1 Néph 10:17 ; D&A 121:45-46).

Organisation missionnaire

« Je le juge sage; c'est pourquoi, je vous donne le commandement de vous organiser et de désigner à chacun son intendance » (D&A 104:11).

Écritures supplémentaires : D&A 104:12 ; 136:2-3, 15-16

Votre mission est organisée selon les mêmes principes que ceux qui régissent les autres organisations de base de l'Église. Votre président de mission a été appelé de Dieu et mis à part. Il détient les clefs pour présider la mission et pour diriger l'œuvre (voir D&A 65:2 ; 124:143). Il vous aidera à conserver votre bien-être temporel et spirituel et à atteindre votre but comme missionnaire (voir *Prêchez mon Évangile*, p. 1). Il désigne les chefs de district et de zone qui vont l'aider à vous fortifier, à vous soutenir et à vous former dans votre travail. Il désigne également deux frères missionnaires comme assistants pour l'aider à planifier, préparer et présenter la formation et diriger l'œuvre.

Vous êtes, votre collègue et vous, affectés à un secteur de prosélytisme déterminé. Vous représentez le Seigneur dans ce secteur et vous avez la responsabilité de recevoir

ses directives pour accomplir votre tâche et être une bénédiction pour les gens qui y vivent. Chaque semaine, vous rendez compte à votre président de mission de cette responsabilité, notamment de l'état d'avancement de l'œuvre, et de vos progrès personnels. Chaque semaine vous devez écrire à votre président de mission une lettre qui fait partie de votre rapport hebdomadaire. Il est la seule personne qui lira cette lettre, vous pouvez donc lui écrire en toute franchise.

Concentrez vos efforts sur le secteur qui vous a été confié. Si, pour une raison quelconque, vous devez quitter votre secteur, vous devez avoir la permission de vos dirigeants. Ne quittez jamais le territoire de votre mission à moins que votre président de mission ne vous autorise à le faire pour une tâche précise.

Quand vous avez des questions ou des préoccupations, votre première source d'aide est votre Père céleste. Recherchez ses conseils dans les Écritures et par la révélation personnelle. Votre collègue et vos dirigeants de district et de zone sont vos sources d'appui suivantes. Ils peuvent vous aider dans les

affaires journalières. Pour les besoins spéciaux, tels que la maladie ou les questions confidentielles, parlez avec votre président de mission.

Conduite missionnaire

« Ils jeûnaient et priaient souvent, et devenaient de plus en plus forts dans leur humilité, et de plus en plus fermes dans la foi au Christ, au point que cela leur remplissait l'âme de joie et de consolation, oui, au point que cela leur purifiait et leur sanctifiait le cœur, sanctification qui venait de ce qu'ils avaient livré leur cœur à Dieu » (Hélaman 3:35).

Écritures supplémentaires : 2 Néphi 4:30-35 ; Alma 17:2-3 ; D&A 39:1-13 ; 50:26-29 ; 58:26-33 ; 64:34

Brigham Young a enseigné : « Si vous allez en mission prêcher l'Évangile avec de la légèreté et de la frivolité dans le cœur, recherchant ceci et cela, et pour apprendre ce qu'il y a dans le monde... vous irez et reviendrez en vain... Que votre esprit soit centré sur votre mission » (*Discours de Brigham Young*, sél. John A. Widtsoe, éd. fr. 1951, p. 332).

Efforcez-vous de représenter le Seigneur en respectant le plus haut niveau d'obéissance et de conduite. Veillez à ce que vos paroles, vos pensées et vos actes soient en accord avec le message de son Évangile. Une conduite juste influencera votre efficacité comme missionnaire et

vosre salut personnel. Votre conduite influence aussi la confiance que les non-membres, les membres et les autres missionnaires ont en vous. Conduisez-vous à tout moment de telle manière que tous ceux qui vous voient reconnaissent en vous un représentant de Jésus-Christ.

LANGUE

« Celui qui parle, dont l'esprit est contrit, dont le langage est humble et édifie, celui-là est de Dieu, s'il obéit à mes ordonnances » (D&A 52:16).

« Qu'il ne sorte de votre bouche aucune parole mauvaise, mais, s'il y a lieu, quelque bonne parole, qui serve à l'édification et communique une grâce à ceux qui l'entendent » (Éphésiens 4:29).

Écritures supplémentaires : Proverbes 15:2 ; Ésaïe 50:4 ; 1 Corinthiens 15:33 ; Colossiens 4:6 ; Jacques 1:26 ; 3:1-13 ; D&A 90:11 ; Moïse 6:6 ; 7:13

Le langage est l'un de vos outils les plus puissants. Soyez attentif à la façon dont vous parlez, et recherchez l'humilité, la dignité et la simplicité dans votre langage. Un langage raffiné et empreint de dignité vous désignera clairement comme serviteur du Seigneur.

Évitez l'argot et un langage indûment familier, même dans votre appartement avec votre collègue ou dans les lettres à votre famille. Montrez du respect pour les autres en utilisant un langage correct, notamment les formes correctes du mot *vous* dans les cultures où c'est important.

Exprimez votre respect pour votre Père céleste en utilisant le langage de la prière qui convient dans la langue que vous parlez. Le langage spécial de la prière respecte différentes formes dans différentes langues. Certaines langues ont des mots intimes ou familiers que l'on n'utilise qu'en s'adressant à la famille et aux amis proches. D'autres langues ont des façons d'exprimer un grand respect, des mots dont on ne se sert que quand on parle à un roi ou à une autre personne de haut rang. Le principe est cependant généralement le même. Nous devons toujours prier notre Père céleste avec les mots que les gens qui parlent la langue en question associent à l'amour, au respect, au recueillement et à l'intimité.

Exprimez aussi du respect pour les autres dans la façon dont vous parlez d'eux. Appelez les autres

missionnaires, notamment votre collègue, « frère » ou « sœur » suivi du nom de famille, pas par leur prénom, surnom ou nom de famille seulement. Parlez des dirigeants missionnaires en mentionnant leur titre correct (tel que chef de district), pas des abréviations ou des formes d'argot.

Adressez-vous aux dirigeants de l'Église par leur titre, comme « frère évêque » ou « président. » Appelez les membres et les amis de l'Église « frère » ou « sœur » suivi de leur nom de famille.

TENUE VESTIMENTAIRE ET PRÉSENTATION

« De plus, tu ne seras pas orgueilleux dans ton cœur. Que tous tes vêtements soient simples et... que tout se fasse en pureté devant moi » (D&A 42:40-41 ; voir aussi Alma 1:6, 27).

Le fait de porter des vêtements convenables et d'avoir une bonne présentation vous aidera à acquérir le respect et la confiance des gens. Votre aspect est souvent le premier message que les autres reçoivent et il doit soutenir ce que vous dites. Par conséquent, portez

des vêtements classiques et professionnels qui conviennent à votre appel sacré.

Soyez frais et propre. Prenez un bain chaque jour, si possible. Utilisez un déodorant. Gardez vos vêtements propres, réparés et repassés. Votre aspect ou votre comportement ne doivent jamais détourner l'attention de votre message ou de votre appel.

FRÈRES

Costume. Le costume doit être du modèle traditionnel que portent les hommes d'affaires et doit être de couleur sombre et classique. Portez toujours une chemise blanche avec une cravate dont la couleur, les motifs, la largeur et la longueur sont classiques. Si vous êtes autorisé à travailler sans veston, portez un pantalon habillé avec chemise blanche et cravate.

Chaussures. Les chaussures doivent être noires ou brun foncé. Elles doivent être faites d'une matière qui peut être cirée. Gardez-les propres et cirées. Les chaussettes doivent être d'une couleur unie et foncée assortie au pantalon. Ne portez pas de bottes à moins que votre président de mission ne les autorise.

Cheveux. Gardez les cheveux relativement courts (pas coupés trop court) et coupés avec le même dégradé. Les coupes extravagantes ou à la mode, tels que les cheveux raidis avec du gel, permanentés ou décolorés ou la tête rasée, ne sont pas appropriés. Les favoris ne doivent pas descendre plus bas que le milieu de l'oreille. (Voir les photos de coupes de cheveux missionnaires dans votre trousse d'appel.) Les frères doivent se raser chaque jour.

Bijoux. Ne portez pas de boucles d'oreille, de collier ni aucun genre de bracelet (sauf ceux qui ont un but médical). Les tatouages, les anneaux de nez, les autres piercings ou les anneaux aux orteils ne sont pas acceptables.

SŒURS

Pudeur. Soyez très pudiques. Portez des vêtements qui :

- Ne sont ni trop serrés ni trop lâches.
- Ne sont ni transparents ni révélateurs de quelque façon que ce soit, comme les tissus fins, moulants ou stretch.

- N'attirent pas l'attention sur une partie quelconque du corps.
- Ne sont pas décontractés, froissés, négligés ou à la mode du jour.

Les vêtements doivent être de style professionnel et avoir un air propre et soigné.

Tenue. La tenue doit consister en un tailleur, une combinaison chemisier et jupe, veste et jupe, une robe ou une chasuble. Ils doivent être bien coupés et être d'une coupe et d'une couleur classiques. Les jupes doivent descendre jusqu'à mi-mollet ou plus ; s'il y a une fente, elle ne doit pas monter plus haut que le genou. Les T-shirts, les sweat-shirts, les polos ou les autres chemises, tailleurs-pantalons et pantalons décontractés ne conviennent pas.

Chaussures. Les chaussures doivent être pratiques, confortables et belles. Le mieux, ce sont les chaussures à talons plats ou avec de bas talons. Évitez les grosses chaussures à moins que votre président de mission ne l'autorise.

Accessoires. Les bijoux et autres accessoires doivent être simples et ne pas attirer l'attention. Ne portez pas

plus d'une boucle d'oreille dans chaque oreille. Les tatouages, les anneaux de nez, les autres piercings ou les anneaux aux orteils ne sont pas acceptables.

Coiffure et maquillage. Lavez-vous souvent les cheveux. La coupe et la longueur de vos cheveux doivent être faciles à entretenir et ne doivent pas attirer l'attention sur eux. Le maquillage ne doit pas non plus attirer l'attention sur lui.

HORAIRE

« *Il y a un temps pour tout, un temps pour toute chose sous les cieux* » (Ecclésiaste 3:1).

Écritures supplémentaires : Psaume 89:47 ; D&A 60:13 ; 75:3 ; 88:124

Le temps est l'une des ressources les plus précieuses que notre Père céleste vous ait données. La période au cours de laquelle vous pouvez servir le Seigneur avec tout votre temps et tous vos efforts est extrêmement courte. Utilisez-la pleinement et avec sagesse. Une telle occasion est une bénédiction.

Votre président de mission peut adapter le programme suivant pour répondre à la situation locale.

- 6h30 Lever, prière, gymnastique (30 minutes) et préparatifs du jour.
- 7h30 Petit déjeuner.
- 8h00 Étude personnelle : Livre de Mormon, autres Écritures, bibliothèque missionnaire et *Prêchez mon Évangile*. Donnez la préférence aux points de doctrine des leçons missionnaires.
- 9h00 Étude en équipe : Dites ce que vous avez appris pendant l'étude personnelle, préparez-vous à enseigner, entraînez-vous à enseigner, étudiez les chapitres de *Prêchez mon Évangile* et reconfirmez les plans pour la journée.
- 10h00 Commencez le prosélytisme (ou l'étude de la langue pendant 30 à 60 minutes).
Vous pouvez prendre une heure pour le déjeuner et une étude supplémentaire et une heure pour le dîner aux moments de la journée qui conviennent le mieux à votre temps de prosélytisme. Normalement, le dîner doit être terminé pour 18h00.
-

21h00 Retour chez vous (à moins que vous ne donniez une leçon ; dans ce cas, retour pour 21h30) et planification des activités du lendemain (30 minutes). Écrivez votre journal intime, préparez-vous pour le lit, priez.

10h30 Coucher.

SESSIONS DE PLANIFICATION

Tenez une session de planification hebdomadaire avec votre collègue un jour et à une heure fixés par votre président de mission (voir *Prêchez mon Évangile*, pp. 161-165). 147-50). Tenez une session de planification quotidienne avec votre collègue à la fin de chaque jour (voyez *Prêchez mon Évangile*, p. 165). Reconfirmez chaque matin les plans pour la journée juste avant de sortir.

ÉTUDE

« Ne cherche pas à annoncer ma parole, mais cherche tout d'abord à obtenir ma parole, et alors ta langue sera déliée; puis, si tu le désires, tu auras mon Esprit et ma parole, oui, la puissance de Dieu pour convaincre les hommes » (D&A 11:21).

« Ne vous souciez pas d'avance de ce que vous direz, mais amassez continuellement dans votre esprit les paroles de vie, et la part qui sera attribuée à tout homme vous sera donnée à l'heure même » (D&A 84:85).

Écritures supplémentaires : Jean 5:39 ; 2 Néphi 32:3 ; Mosiah 1:6-7 ; D&A 1:37 ; 26:1 ; 88:77, 118 ; 90:11 ; Joseph Smith–Matthieu 1:37

Utilisez les heures importantes avant 10h00 pour vous préparer à servir le Seigneur. Suivez chaque matin les directives pour l'étude personnelle et l'étude en équipe (voir *Prêchez mon Évangile*, p. ix et pp, 17-27). Concentrez votre étude sur les ouvrages canoniques, la bibliothèque missionnaire approuvée (voir *Prêchez mon Évangile*, p. ix) et les magazines de l'Église. N'étudiez que cela.

Montrez votre respect pour la parole du Seigneur en prenant grand soin de vos Écritures (par exemple, en les conservant dans une housse protectrice).

LANGUE

Si vous apprenez une langue, continuez à l'étudier pendant toute votre mission pendant au moins 30 à 60 minutes par jour à 10h00, à moins que votre président de mission ne vous demande de faire autrement (voir

Prêchez mon Évangile, pp ix, 139-148). Pendant ce temps, projetez les activités d'apprentissage de la langue que vous utiliserez avec votre collègue pendant la journée. Parlez le plus possible la langue de la mission à laquelle vous êtes affecté.

DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS

« Afin de te préserver plus complètement des souillures du monde, tu iras en mon saint jour à la maison de prière et tu y offriras tes sacrements » (D&A 59:9).

PROSÉLYTISME

Le dimanche, passez le plus de temps possible à faire du prosélytisme. Le dimanche, le samedi et les jours fériés sont d'excellentes occasions de trouver des gens à instruire et d'enseigner parce que beaucoup de familles sont ensemble et sont à la maison.

RÉUNIONS

Assistez aux réunions régulières du dimanche (réunion de Sainte-Cène, École du Dimanche, réunion de prêtrise et de Société de Secours) et aux sessions générales du dimanche de la conférence de pieu.

Assistez aux émissions de la conférence générale si elles sont disponibles.

Quand vous y êtes invité par l'évêque, assistez à la partie de la réunion du comité exécutif de la prêtrise ou du conseil de paroisse où l'on traite de l'œuvre missionnaire. Assistez aussi à la réunion hebdomadaire de coordination avec le dirigeant de mission de paroisse. Vous n'assisterez normalement pas à d'autres réunions de l'Église à moins d'y être invités.

Soyez toujours un exemple dans votre conduite lors des réunions, particulièrement dans le recueillement. Lors des réunions de l'Église, votre collègue et vous, vous asseyez normalement dans l'assemblée avec les amis de l'Église et les membres. Ne vous asseyez sur l'estrade que si vous faire partie du programme. Évitez de vous réunir avec des groupes de missionnaires. Mêlez-vous plutôt aux amis de l'Église et aux membres et aidez-les à nouer des amitiés.

Prenez des dispositions pour que les membres amènent les amis de l'Église aux réunions ou emmenez-les vous-mêmes si les membres ne sont pas disponibles. (Les amis de l'Église ne peuvent pas être

emmenés dans les véhicules de la mission ; voir « Automobiles » p. 56.)

JEÛNE

Le jeûne mensuel convient à la plupart des buts. Vous pouvez de temps en temps jeûner pour une raison spéciale, mais ne jeûnez pas pendant plus de 24 heures à la fois. Ne demandez pas aux gens dans votre pays de se joindre à vous dans un jeûne spécial. (Vous trouverez dans « Dîme et dons de jeûne », p. 53, des renseignements sur la façon de faire un don de jeûne.)

JOUR DE PRÉPARATION

« Veillez à ce que tout cela se fasse avec sagesse et ordre; car il n'est pas requis que l'homme coure plus vite qu'il n'a de force. Et en outre, il est nécessaire qu'il soit diligent, afin qu'il remporte ainsi le prix; c'est pourquoi, tout doit se faire avec ordre » (Mosiah 4:27).

Utilisez le jour de préparation pour vous occuper de vos besoins personnels, comme écrire à votre famille, faire la lessive, aller chez le coiffeur, nettoyer votre appartement, faire vos achats et laver la voiture, si l'on vous en a confié une. Profitez aussi de ce jour pour vous

préparer afin de pouvoir accorder toute votre attention au prosélytisme pendant le reste de la semaine.

Levez-vous à 6h30 et suivez le programme régulier d'étude. Le jour de préparation finit à 18h00. Faites du prosélytisme de 18h00 jusqu'à la fin de la soirée.

TENUE VESTIMENTAIRE

Le jour de préparation, portez les vêtements missionnaires ordinaires en public. Si cette tenue n'est pas appropriée pour une activité particulière, veillez à conserver un aspect propre et décent. Recherchez, pendant la journée, des occasions de trouver des gens à instruire.

COMMUNICATIONS AVEC LA FAMILLE

Écrivez chaque semaine à votre famille pendant le jour de préparation. Limitez la correspondance avec les autres. Racontez vos expériences spirituelles. N'écrivez jamais rien de confidentiel, de délicat ou de négatif au sujet des secteurs où vous servez.

Courriel. Vous pouvez communiquer avec votre famille et avec votre président de mission par courriel, selon les directives approuvées. Utilisez seulement MyLDSMail.net, le service filtré créé par

l'Église. N'utilisez aucun autre service de courrier électronique ni aucun autre service d'Internet ni aucun site qui n'a pas été autorisé.

N'utilisez le courriel que le jour de préparation. Vous pouvez utiliser les ordinateurs des lieux publics, tels que les bibliothèques ou les commerces appropriés qui offrent l'accès à Internet. Pendant que vous utilisez les ordinateurs, restez toujours à côté de votre collègue de manière que chacun de vous puisse voir l'écran de l'autre. N'utilisez pas les ordinateurs des membres. Si vous faites mauvais usage du courriel ou des ordinateurs, vous risquez de perdre le droit d'utiliser le courriel.

Comme le dit votre lettre d'appel, vous êtes tenu de « consacrer tout votre temps et votre attention au service du Seigneur en laissant derrière vous toutes vos autres occupations personnelles. » Ne laissez pas les préoccupations causées par les communications avec la famille et les amis vous envahir. À l'exception de ce qui est mentionné sous « Membres de la famille et amis » (voir p. 00(37)), vous ne devez communiquer avec la famille et les amis que le jour de préparation.

ACTIVITÉS CULTURELLES ET RÉCRÉATIVES

Les activités culturelles et récréatives doivent vous aider à travailler de manière plus productive pendant le reste de la semaine. Vous pouvez, par exemple, visiter des endroits tels que les lieux historiques, les centres culturels, les musées, les galeries d'art, les zoos et les expositions spéciales. N'utilisez les véhicules de la mission que pour des buts officiels ou avec l'autorisation de votre président de mission.

Restez avec votre collègue pendant toutes les activités. Restez dans votre secteur à moins d'avoir reçu la permission de le quitter.

Évitez de vous rassembler en grands groupes de missionnaires quand vous visitez les lieux publics.

Sécurité. Les activités récréatives doivent être sûres. N'allez jamais nager ou faire des sports aquatiques. Évitez les activités qui peuvent limiter votre capacité physique le reste de la semaine ou causer des blessures. Ces activités sont, entre autres, les sports de contact, les sports d'hiver, le motocyclisme, l'équitation, l'alpinisme, l'escalade, les déplacements en bateaux ou

avons privés, la manipulation d'armes à feu, de feux d'artifice ou d'explosifs ou des activités semblables.

Si vous jouez au basket-ball, au volley-ball ou à un autre sport, ne laissez pas les esprits s'échauffer et la situation prendre un ton compétitif. (Par exemple, ne comptez pas les points.) Le but des activités récréatives est l'exercice, qui vous aidera à faire face aux contraintes physiques de votre travail. Les jeux de compétition mènent facilement à des blessures ou à l'épuisement, ce qui gêne le travail. Si vous jouez au basket-ball, ne jouez que sur une moitié du terrain.

FRÉQUENTATION DU TEMPLE

Si un temple est accessible, vous pouvez le fréquenter selon le calendrier et les directives fixés par votre président de mission, en coordination avec le président du temple local.

Vous devez toujours avoir une recommandation à l'usage du temple en cours de validité, même si vous ne pouvez pas aller au temple. Demandez à votre président de mission un entretien pour une recommandation à l'usage du temple avant l'expiration de votre recommandation.

Port du sous-vêtement du temple. Le port du sous-vêtement de temple est le droit sacré des membres qui ont contracté les alliances du temple. Le vêtement est un rappel constant de ces alliances. Quand on le porte comme il le faut, il assure la protection contre la tentation et le mal.

Les membres dotés doivent porter le sous-vêtement nuit et jour, selon les instructions données dans la dotation. Vous ne devez pas adapter le sous-vêtement ou le porter d'une manière contraire aux instructions pour pouvoir porter d'autres sortes de vêtements, même lorsque ceux-ci sont généralement acceptés. Si vous utilisez des sous-vêtements en deux pièces, les deux doivent toujours être portés.

Vous ne devez pas enlever, entièrement ou partiellement, le sous-vêtement pour des activités qui peuvent raisonnablement se faire en portant le sous-vêtement correctement sous les vêtements. Vous ne devez pas non plus l'enlever quand vous restez dans votre appartement. Quand vous devez enlever le sous-vêtement, vous devez le remettre aussitôt que possible.

Ne laissez jamais les sous-vêtements par terre. Quand ils ont besoin d'être lavés, mettez-les dans un panier ou un sac à linge jusqu'à ce qu'ils puissent être convenablement lavés et séchés.

Si vous respectez soigneusement ces principes, vous serez guidé par le Saint-Esprit en réfléchissant à votre engagement personnel de porter le sous-vêtement. Cette alliance sacrée est entre le Seigneur et vous, et le port correct du sous-vêtement est l'expression extérieure de votre volonté intérieure de suivre le Sauveur, Jésus-Christ.

DIVERTISSEMENTS

« Ô vous qui vous embarquez dans le service de Dieu, veillez à le servir de tout votre cœur, de tout votre pouvoir, de tout votre esprit et de toutes vos forces afin d'être innocents devant Dieu au dernier jour... »

« et la foi, l'espérance, la charité et l'amour, l'œil fixé uniquement sur la gloire de Dieu, le qualifient pour l'œuvre » (D&A 4:2, 5).

Écritures supplémentaires : Deutéronome 4:29 ; Matthieu 6:24 ; Jean 17:15-16 ; Tite 2:12 ; Jacques 4:4 ; D&A 53:2-3 ; 88:67-68 ; 133:5, 7, 14

Pour garder l'œil fixé uniquement sur le Seigneur et sur son œuvre, évitez toutes les formes de divertissement profane.

TÉLÉVISION, RADIO, CINÉMA, VIDÉOS, DVD, INTERNET

Ne regardez pas la télévision, n'allez pas au cinéma, n'écoutez pas la radio et n'utilisez pas l'Internet (excepté pour communiquer avec votre famille ou votre président de mission ou comme autrement autorisé). Regardez seulement les vidéos ou les DVD qui ont été autorisés par l'Église ou votre président de mission. N'écoutez pas les enregistrements audio qui ne sont pas en accord avec les directives suivantes. N'utilisez pas d'écouteurs : ils vous isolent de votre collègue.

MUSIQUE

N'écoutez que de la musique qui convient à l'esprit sacré de votre appel. La musique doit inviter l'Esprit, vous aider à vous concentrer sur l'œuvre et orienter vos pensées et vos sentiments vers le Sauveur. N'écoutez pas de la musique qui éloigne vos pensées de votre travail, ne fait que distraire, dont les paroles ou l'air sont romantiques ou dont le rythme, le tempo, le

volume, les paroles ou l'intensité émoussent votre sensibilité spirituelle.

L'écoute de la musique ne doit jamais gêner votre préparation personnelle ni votre prosélytisme.

Si vous avez des questions concernant la musique, parlez-en à votre président de mission.

MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE, VISUEL ET INFORMATIQUE

Vous ne devez pas utiliser de matériel électronique ou vidéo non autorisé.

Vous n'êtes pas autorisé à avoir un PC. N'utilisez d'ordinateur que pour communiquer avec votre famille ou votre président de mission (voir « Courriel », p. 23). Votre président de mission peut vous confier un ordinateur de la mission ou il peut vous autoriser à utiliser un ordinateur pour le prosélytisme (par exemple pour présenter la généalogie aux non-membres). Les jeux sur ordinateur ou électroniques quels qu'ils soient ne sont pas autorisés.

APPAREILS PHOTO

Votre président de mission vous conseillera sur l'utilisation appropriée des appareils photo. N'utilisez pas d'appareils photo pendant que vous faites du prosélytisme. Prenez grand soin de ne jamais avoir l'air d'être un touriste. Ne dépensez pas beaucoup d'argent pour le matériel ou les fournitures d'appareil photo.

LECTURE

Ne lisez que les livres, magazines et autres documents autorisés par l'Église (voir « Étude », p. 18-19).

ACTIVITÉS DE GROUPE

Vous ne devez pas participer à des groupes musicaux, des équipes sportives, des clubs ou des groupes semblables ni les sponsoriser.

PORNOGRAPHIE

La pornographie sous toutes ses formes est une transgression grave des commandements de Dieu. Elle chasse l'Esprit, mène à d'autres transgressions et rend extrêmement dépendant. Évitez strictement les situations dans lesquelles vous pourriez lire, voir ou entendre

des documents pornographiques. Protégez votre collègue contre ce danger spirituellement destructeur. Vous trouverez une grande protection dans l'obéissance aux règles de base de la conduite missionnaire, notamment aux instructions de cette section.

LOI DE CHASTETÉ

« Tu aimeras ton prochain comme toi-même. Tu ne déroberas pas et tu ne commettras pas d'adultère, ni ne tueras, ni ne feras rien de semblable » (D&A 59:6).

« Celui qui regarde une femme pour la convoiter reniera la foi et n'aura pas l'Esprit; et s'il ne se repent pas, il sera chassé » (D&A 42:23).

« Que personne ne méprise ta jeunesse; mais sois un modèle pour les fidèles, en parole, en conduite, en charité, en foi, en pureté » (1 Timothée 4:12).

Écritures supplémentaires : Psaume 24:4-5 ; Matthieu 5:27-28 ; 1 Jean 3:2-3 ; 3 Néphi 27:19 ; Moroni 9:9 ; D&A 88:86 ; 121:45

Vous êtes tenu d'obéir strictement à la loi de chasteté, qui interdit toute conduite sexuelle en dehors du mariage entre mari et femme.

Les infractions à la loi de chasteté – y compris les attouchements aux parties intimes d’une autre personne, que ce soit sous ou au-dessus des vêtements – sont un délit dans certaines régions. Si la victime est un mineur, la sanction peut être lourde, notamment l’emprisonnement. Même les fausses accusations peuvent donner lieu à des mois d’enquête et peuvent perturber le service missionnaire ou y mettre fin.

Pour vous aider à obéir à la loi de chasteté et à vous protéger contre de telles accusations, restez toujours avec votre collègue. Ne soyez jamais seul avec qui que ce soit d’autre, homme ou femme, adulte, jeune ou enfant (sauf comme expliqué dans « Restez ensemble », p. 35-37).

Aidez votre collègue à rester à l’écart de situations qui pourraient donner lieu à problèmes et à éviter même l’apparence du mal (voir 1 Thessaloniens 5 :22). Dans la section suivante, vous trouverez d’autres directives sur les rapports entre collègues.

RAPPORTS AVEC LES AUTRES

VOTRE COLLÈGUE

« *Et vous irez avec la puissance de mon Esprit, prêchant mon Évangile, deux par deux, en mon nom, élevant la voix comme avec le son d'une trompette, proclamant ma parole, comme des anges de Dieu* » (D&A 42:6).

Écritures supplémentaires : Ecclésiaste 4:9-10 ; Marc 6:7 ; Luc 22:32 ; 3 Néphé 11:29-30 ; D&A 6:28 ; 52:10 ; 64:8-10 ; 84:106 ; 108:7

La prédication de l'Évangile par équipes de deux est le modèle fixé par le Seigneur. Les témoignages de deux collègues se soutiennent mutuellement dans la proclamation de la vérité et dans le témoignage qui en est rendu.

Les collègues se soutiennent mutuellement dans d'autres facettes de leur action. Ils s'aident à apprendre et se développer. Ils se fortifient dans les moments difficiles. Ils peuvent s'apporter protection contre les dangers physiques, les fausses accusations et la tentation.

Aimez et respectez vos collègues (voir le 1 Jean 4:7, 20-21). Recherchez ce qu'il y a de bon dans chaque collègue. Trouvez des moyens de vous servir mutuel-

lement. Travaillez ensemble dans un esprit d'unité (voir D&A 38:27). Étudiez ensemble chaque jour. Priez souvent ensemble tout au long de chaque journée. Parlez-vous ouvertement et fréquemment. Les querelles chassent l'Esprit (voir 3 Néphi 11:29).

Soutenez votre collègue dans ce qu'il fait de juste ; ne le critiquez pas auprès d'autres missionnaires ou des membres. Si une remarque est nécessaire, faites-la de manière constructive, avec respect et en privé (voir D&A 121:41-44). Si votre collègue a des difficultés à s'acquitter de son appel ou a des problèmes personnels, soyez-y sensible et demandez conseil à votre président de mission.

Restez ensemble. Ne soyez jamais seul. Il est extrêmement important que vous restiez à tout moment avec votre collègue. Rester ensemble signifie rester à portée de voix ou dans le champ de vision l'un de l'autre. Les seuls moments où vous devez être séparé du collègue qui vous est affecté c'est lors de votre entretien avec le président de mission, lors d'un échange de collègues ou dans la salle de bains. (Vous

trouverez des directives sur les entretiens de baptême dans *Prêchez mon Évangile*, p. 227-228.)

Ne faites jamais d'exceptions à cette règle pour des activités qui semblent innocentes mais vous éloignent l'un de l'autre, notamment le fait d'être dans des pièces différentes dans le même bâtiment ou dans une maison. Des situations qui semblent inoffensives au début peuvent rapidement mener à des problèmes graves.

Si vous vivez dans un appartement avec plus d'une pièce, dormez toujours dans la même chambre que votre collègue, mais pas dans le même lit. Levez-vous et couchez-vous en même temps que votre collègue. Ne veillez pas tard et ne vous levez pas tôt pour être seul.

Obéissez aux règles de conduite missionnaire et aux règles de la mission. Si vous remarquez une situation ou un comportement qui ne conviennent pas, discutez-en avec votre collègue. Si l'affaire n'est pas résolue, ayez assez de courage et d'amour pour lui pour demander l'aide de votre président de mission. Les infractions aux règles missionnaires peuvent menacer l'efficacité et même le salut de votre collègue. Souciez-vous suffisamment de lui pour demander l'aide de

votre président de mission avant qu'un problème devienne grave. Votre loyauté doit aller en premier lieu au Seigneur, puis à votre président de mission, puis à votre collègue.

Si votre collègue vous quitte, mettez immédiatement votre président de mission au courant.

Rendez-vous compte que vous avez la responsabilité de protéger votre collègue contre tout danger physique et spirituel. Si vous ne vous acquittez pas de cette responsabilité et si votre collègue se livre à une mauvaise conduite grave, vous risquez des mesures disciplinaires de la part de l'Église.

Échanges de collègues. Normalement, vous ne devez faire des échanges de collègues qu'avec des dirigeants de mission ou sur autorisation de votre président de mission. Cependant, quand votre collègue et vous avez plus de rendez-vous d'enseignement que vous n'en pouvez traiter par vous-mêmes, vous pouvez vous arranger, par l'intermédiaire du dirigeant de mission de paroisse, pour qu'un membre responsable de l'Église de votre propre sexe aille avec chacun de vous pour que vous puissiez assurer plus d'un rendez-vous

à la fois. Normalement ces membres doivent être des adultes, mais avec la permission de votre président de mission, vous pouvez aller avec des jeunes gens en âge d'être prêtres.

Transferts. Sauf directive contraire de votre président de mission, rendez-vous directement dans votre nouveau secteur quand vous êtes muté et rencontrez sans tarder votre nouveau collègue. Si votre collègue est muté mais que vous restez dans le secteur, arrangez-vous avec votre chef de district ou de zone pour ne jamais être seul.

DIRIGEANTS MISSIONNAIRES

Soutenez et respectez les missionnaires que votre président de mission désigne comme chefs de district, chefs de zone et assistants du président (voir Hébreux 13:17). Si la conduite d'un dirigeant missionnaire semble être en contradiction avec les règles de ce manuel, discutez-en avec votre président de mission, pas avec d'autres missionnaires.

SEXE OPPOSÉ

Ne soyez jamais seul ni ne flirtez ni n'ayez des relations inconvenantes avec quelqu'un du sexe opposé.

Ne téléphonez pas, n'écrivez pas, n'envoyez pas de courriel, n'acceptez pas les coups de téléphone ou les lettres de qui que ce soit du sexe opposé qui vit dans ou près du territoire de la mission. Les seules exceptions sont pour des communications entre les sœurs missionnaires et leurs dirigeants de mission, les appels téléphoniques dans le cadre de la mission (tels que des appels pour confirmer des rendez-vous) et les lettres de soutien et d'encouragement aux convertis (voir « Communication avec les convertis » p. 42-43). Signalez immédiatement à votre président de mission toute situation qui pourrait vous amener, votre collègue ou vous, à enfreindre cette règle.

Votre collègue et vous ne devez pas visiter des personnes du sexe opposé ni accepter d'être pris en voiture par elles à moins qu'un autre adulte responsable de votre propre sexe soit également présent. Obéissez toujours à cette règle, même si la situation semble inoffensive. Vous pouvez souvent éviter ces situations si vous mettez l'accent sur l'instruction de familles et faites participer des membres à chaque rendez-vous d'enseignement, si c'est possible.

Ne conseillez pas les membres ou les non-membres pour des problèmes personnels. Adressez les membres qui ont besoin de conseils ou d'aide professionnelle à leur évêque. Si vous avez le sentiment qu'un non-membre a besoin d'une aide de ce genre, parlez-en avec votre président de mission.

Ne donnez pas de conseils aux missionnaires du sexe opposé, même si vous remplissez un poste de direction. Ce genre d'entretien peut donner lieu à des sentiments et à des relations inconvenants. Référez toujours ces cas à votre président de mission.

ENFANTS

Les directives suivantes s'appliquent à tous les missionnaires, quels que soient leur âge ou leur sexe.

Étant donné la complexité croissante de la législation, faites très attention à la fréquentation des enfants. Si des accusations d'inconduite sont portées contre vous, vous risquez de vous trouver impliqué dans une longue procédure judiciaire. Si vous êtes déclaré coupable, vous risquez une lourde peine de prison et une action disciplinaire de l'Église.

Comme dans toutes les autres relations, ne soyez jamais seul(e) avec un enfant. Évitez tout comportement qui pourrait être mal compris ou pourrait sembler inconvenant, comme chatouiller, changer les couches, tenir les enfants et laisser les enfants s'asseoir sur vos genoux. Ne gardez jamais les enfants, quel que soit leur âge.

MEMBRES

Coordonnez vos visites et vos efforts auprès des membres avec le dirigeant de mission de paroisse. Quand vous rendez visite à des membres, que vous leur parlez ou que vous mangez avec eux, votre but premier doit être de les fortifier (voir D&A 108:7) et de les aider à s'acquitter de leurs responsabilités missionnaires. Demandez-leur qui ils connaissent que vous pourriez instruire. Faites tout ce que vous pouvez pour qu'ils voient en vous un serviteur du Seigneur, dévoué et doté de puissance spirituelle.

Ne rendez pas visite aux membres et ne leur téléphonez pas tôt le matin, tard le soir ou le lundi soir (à moins que vous ne soyez invité à donner une leçon missionnaire lors d'une soirée familiale).

Votre président de mission décidera avec le président de pieu dans quelle mesure les membres fourniront des repas aux missionnaires. Les rendez-vous pour un repas doivent durer une heure ou moins et ne doivent pas empiéter sur un des meilleurs moments pour faire du prosélytisme. Demandez au dirigeant de mission de paroisse d'insister pour que ce soient les familles non pratiquantes ou partiellement membres et les amis de l'Église qui fournissent les repas. Demandez aux membres qui ils connaissent que vous pourriez instruire, tout comme vous le feriez lors de n'importe quelle autre visite.

COMMUNICATION AVEC LES CONVERTIS

Vous avez une responsabilité dans le renforcement de vos convertis dans l'Église. Vous ne pourrez peut-être pas continuer à leur rendre visite, mais vous pouvez leur écrire de temps en temps et les encourager. Un petit mot à l'occasion les rassurera, les réconfortera et rallumera la joie qu'ils ont ressentie au moment de leur conversion. Après avoir été muté de la paroisse ou de la branche, recevez l'autorisation de votre président de mission avant de communiquer avec des convertis

du sexe opposé pendant que vous êtes encore dans le champ de la mission. Utilisez l'adresse du bureau de mission comme adresse de retour sur toute correspondance avec des convertis.

Quand vous rentrez chez vous, n'oubliez pas les gens que vous avez instruits. Restez en tout temps digne de leur confiance. Écrivez-leur de temps en temps et encouragez-les à être fidèles.

MEMBRES DE LA FAMILLE ET AMIS

Vous pouvez téléphoner à vos parents à Noël et une autre fois pendant l'année (habituellement le jour de la fête des mères), selon les directives de votre président de mission. Veillez à ce que ces appels ne détournent pas vos pensées de votre service ou ne causent pas de problème financier à votre famille. Ne soyez pas trop long au téléphone (de préférence pas plus de 30 ou 40 minutes). À part ces appels, ne téléphonez pas aux membres de la famille ni aux amis à moins d'avoir la permission de votre président de mission.

Les visites des membres de la famille, des amis et des connaissances sont contre les règles de l'Église. Les effets de telles visites peuvent se prolonger loin au-delà

de la visite elle-même, avant et après la visite et parmi d'autres missionnaires. Les missionnaires peuvent souvent avoir besoin d'un certain temps pour se concentrer de nouveau sur leur appel et leur travail. Tout en exprimant votre amour et votre désir de leur raconter vos expériences après que vous aurez été relevé, aidez ceux qui peuvent vouloir vous rendre visite à comprendre l'importance de rester entièrement focalisé sur l'œuvre du Seigneur (voir Matthieu 10:37-39 ; Luc 9:61-62).

Ne demandez pas aux membres de votre famille ou à vos amis au pays de faire des dons aux causes de l'endroit vous servez.

Prenez contact avec votre président de mission s'il y a une urgence dans votre famille. Informez le bureau de la mission si vos parents changent d'adresse, d'adresse électronique ou de numéro de téléphone ou si votre paroisse ou votre pieu d'origine changent.

AUTORITÉS GÉNÉRALES

N'écrivez pas directement à la Première Présidence, à d'autres Autorités générales ou au siège de l'Église. Les communications venant des missionnaires sont renvoyées au président de mission. Si vous avez des

questions ou des soucis, discutez-en avec votre président de mission. N'appellez le siège de l'Église que si votre président de mission vous demande de téléphoner pour lui.

SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

« *Et voici, je vous dis ces choses afin que vous appreniez la sagesse; afin que vous appreniez que lorsque vous êtes au service de vos semblables, vous êtes simplement au service de votre Dieu* » (Mosiah 2:17).

Écritures supplémentaires : Matthieu 22:37-40 ; 25:40 ; Actes 10:38 ; Galates 5:13 ; Mosiah 18:8

Vous avez été appelé par Dieu à servir ses enfants. Ce service peut prendre beaucoup de formes. Vous devez rechercher des occasions de servir les gens qui sont autour des vous : amis de l'Église, membres de l'Église, votre collègue et les gens que vous rencontrez.

En plus des actes de service non planifiés, cherchez chaque semaine des occasions d'effectuer des projets de service à la collectivité. Votre président de mission doit approuver toutes les activités de service rendu à la collectivité.

Sauf situation d'urgence, limitez les activités de service prévues aux heures où il fait jour et d'autres jours que le week-end, les jours fériés ou le jour de préparation. Restez avec votre collègue pendant toutes les activités de service.

Ne participez pas à des activités qui pourraient mettre en danger votre santé ou votre sécurité, créer une responsabilité juridique pour vous ou pour l'Église ou vous mettre dans une situation équivoque. Étant donné la complexité croissante de la législation entourant les rapports avec les enfants, ne rendez pas de services dans des endroits tels que les écoles ou les services de garderie.

Ne vous engagez pas dans un projet qui pourrait devenir difficile à continuer ou pourrait poser des problèmes si vous devez arrêter. Votre service ne doit pas remplacer les efforts des collègues de la prêtrise et des auxiliaires, particulièrement pour répondre aux besoins des membres. Ne vous impliquez pas dans des activités commerciales. Les activités de service ne doivent pas augmenter vos dépenses.

Bien que vous deviez servir par désir sincère d'aider les autres, recherchez les occasions d'enseigner qui découlent de votre service. Vous trouverez des directives supplémentaires concernant le service dans *Prêchez mon Évangile*, p. 185-188.

LOIS ET COUTUMES LOCALES

« Nous croyons que nous devons nous soumettre aux rois, aux présidents, aux gouverneurs et aux magistrats, et que nous devons respecter, honorer et défendre la loi » (12e article de foi ; voir aussi D&A 58:21).

Obéissez à toutes les lois du pays, notamment aux exigences en matière de passeport et de visa, au code de la route, à l'obligation de détenir un permis de conduire, aux règlements frontaliers et aux lois douanières. Respectez la culture, les coutumes, les traditions, les croyances et les pratiques religieuses et les lieux sacrés dans le secteur où vous servez. Ne faites pas de prosélytisme dans ou près des lieux de culte d'autres religions.

Quand vous mangez avec les membres ou les non-membres ou que vous leur rendez visite, agissez toujours

avec la plus grande considération et la plus grande courtoisie, en respectant les coutumes locales en matière de savoir-vivre et les pratiques courantes de la culture. Soyez prévenant en ne mangeant pas trop si la nourriture manque. Remerciez toujours. Imitiez l'hôte ou l'hôtesse dans l'utilisation des ustensiles et mâchez la nourriture la bouche fermée.

Ne suggérez jamais que les gens émigrent dans un autre pays, même pour le travail ou les études. Vous ne devez pas vous occuper d'adoptions. Ne demandez pas à votre famille ou à des gens de chez vous de patronner ces activités ou de s'y impliquer.

Ne demandez ni n'acceptez l'argent ou le patronage des membres ou d'autres personnes dans votre secteur de mission. Si vous servez dans un pays autre que le vôtre, vous devez retourner sans tarder dans votre propre pays à la fin de votre mission. Le fait qu'un missionnaire ne rentre pas chez lui peut rendre plus difficile à l'Église l'obtention de visas pour de futurs missionnaires.

Rappelez-vous que vous êtes reconnu comme missionnaire avant même que vous ne parliez avec les

gens. Ne faites rien qui soit inconvenant ou offensant, par exemple mâcher du chewing-gum en public. Ces pratiques desservent votre image de représentant de Jésus-Christ.

Dans beaucoup de pays, mettre des feuillets, des brochures ou d'autres documents dans ou sur les boîtes aux lettres ou sur le pare-brise des voitures garées est une infraction aux lois locales.

Bien-être physique et temporel

« Organisez-vous, préparez tout ce qui est nécessaire et établissez une maison qui sera une maison de prière, une maison de jeûne, une maison de foi, une maison de connaissance, une maison de gloire, une maison d'ordre, une maison de Dieu » (D&A 88:119).

« Pour moi toutes les choses sont spirituelles, et je ne vous ai jamais donné, en aucun temps, de loi qui fût temporelle, ni à aucun homme, ni aux enfants des hommes, ni à Adam, votre père, que j'ai créé » (D&A 29:34).

FINANCES

Les fonds que vous recevez de la mission sont sacrés. Ils représentent les sacrifices consentis par vous, votre famille et d'autres. Tenez un budget. Soyez économe et sage dans la façon dont vous le gérez.

Utilisez les fonds de la mission pour le loyer, la nourriture, les objets de toilette, la lessive, les produits de nettoyage, le coiffeur, les timbres pour les lettres hebdomadaires à la famille, le don de jeûne et le transport.

Limitez la fréquentation des restaurants, notamment des fast-foods.

Les fonds restant après ces dépenses doivent être renvoyés à la mission. N'épargnez pas l'argent reçu de la mission de mois en mois pour faire des achats personnels tels que vêtements, appareils photo ou souvenirs. Les frais de téléphone liés à la mission doivent être envoyés au bureau de la mission.

Utilisez les fonds en provenance de chez vous pour d'autres dépenses nécessaires, telles que le remplacement de vêtements, l'achat et les réparations de bicyclette, les appels téléphoniques approuvés chez vous et les frais médicaux que la mission ne paie pas (soins médicaux pour un état de santé préexistant, tiers payant et soins oculaires ou dentaires normaux).

Réduisez au maximum les autres dépenses et payez-les avec les fonds reçus de chez vous, notamment les dépenses pour les films et leur développement, les souvenirs, les cadeaux, les amendes de circulation ou de stationnement et les dégâts que vous pourriez causer aux appartements ou aux véhicules par une mauvaise utilisation ou parce que vous ne les avez pas

entretenus correctement. Parlez avec votre président de mission si vous avez des questions au sujet des dépenses qui se justifient.

Évitez d'accumuler trop d'objets et de souvenirs personnels. Vous ne devez pas avoir plus de deux valises et un sac. Si vous servez à l'extérieur votre pays, vous devrez mentionner les objets acquis pendant votre mission dans votre déclaration à la douane et vous devrez probablement payer des droits de douane quand vous retournerez chez vous.

Ne prêtez ni n'empruntez jamais d'argent. Si vous avez besoin d'argent supplémentaire, parlez-en à votre président de mission.

FONDS DE RÉSERVE

Gardez un fonds de réserve avec assez d'argent liquide pour pouvoir vous rendre au siège de la mission si vous ne pouviez pas obtenir d'argent par la voie normale.

DÎME ET DONS DE JEÛNE

Vous n'êtes pas censé payer la dîme sur les fonds que vous recevez pour votre mission. Vous devez payer la

dîme à votre paroisse d'origine pour tout autre revenu. Payez le don de jeûne chaque dimanche de jeûne dans la paroisse où vous servez.

LOGEMENT

Votre président de mission doit approuver tout logement missionnaire. Le logement doit être sûr, propre et économique. Il doit vous permettre d'assurer le respect votre intimité et la dignité de votre appel. Signalez à votre président de mission tout changement dans votre logement qui ferait qu'il ne répondrait plus aux règles approuvées.

Ne vivez jamais dans un foyer où vivent des célibataires du sexe opposé ou dans laquelle le conjoint de votre sexe est fréquemment absent. N'instruisez jamais les amis de l'Église ni les membres dans votre appartement et n'acceptez pas qu'ils vous y rendent visite. Ne donnez pas votre adresse aux non-membres et ne faites pas connaître votre adresse de manière publique.

Nettoyez votre appartement chaque jour de préparation et quotidiennement si nécessaire (voir D&A 42:41 ; 90:18). Suivez les directives d'entretien des locaux

fixées par votre président de mission et votre propriétaire. Informez le bureau de mission des réparations nécessaires. Vous devrez utiliser vos fonds personnels pour payer les dégâts que vous causez à votre appartement.

Votre président de mission, sa femme ou d'autres personnes désignées par lui inspecteront régulièrement votre appartement.

N'ayez aucun animal de compagnie.

TRANSPORT

BICYCLETTES

Si vous roulez à vélo, apprenez les règles de sécurité pour la bicyclette, soyez prudent, obéissez à toutes les règles du code de la route et faites les signaux appropriés de la main. Évitez de rouler après la tombée de la nuit, dans la circulation dense ou par mauvais temps. Vous devrez adapter les déplacements aux conditions atmosphériques ou même annuler certaines activités par gros temps.

Il arrivera souvent que votre collègue et vous ne puissiez rouler côte à côte ou vous suivre de trop près, mais vous ne devez jamais vous perdre de vue.

Portez toujours un casque homologué par un groupe industriel reconnu. Gardez votre bicyclette en bon état de marche. Assurez-vous qu'elle a un phare et un feu arrière qui fonctionnent, un catadioptre arrière bien visible et des catadioptres des deux côtés. Si cela s'indique, portez un équipement réfléchissant sur vos vêtements.

Verrouillez votre bicyclette quand vous ne roulez pas. Si elle est perdue, volée ou endommagée, vous devrez la remplacer ou la réparer à vos frais.

AUTOMOBILES

L'utilisation d'un véhicule appartenant à la mission est une faveur. Si vous n'obéissez pas aux règles ou si vous causez un accident grave qui aurait pu être évité, vous perdrez cette faveur pour le reste de votre mission. Pour conduire un véhicule, vous devez :

- Avoir un permis de conduire en bonne et due forme.
- Avoir une autorisation officielle de conduire de votre président de mission.

- Être désigné par le président comme « conducteur désigné ».
- Connaître parfaitement la réglementation en matière d'utilisation de véhicule.

Ne conduisez que les véhicules appartenant à la mission. Vous n'êtes pas autorisé à conduire d'autres véhicules, y compris les motos ou les scooters. Ne conduisez pas les véhicules confiés à d'autres missionnaires à moins que votre président de mission ne vous y autorise. Ne conduisez pas les véhicules appartenant à des membres ou à des non-membres.

Ne prenez en voiture personne d'autre que les missionnaires à plein temps. La seule exception est pour un membre qui va à un rendez-vous d'enseignement ou en revient avec vous et qui ne peut pas conduire son propre véhicule.

N'utilisez les véhicules de la mission que pour des buts approuvés dans le secteur auquel vous êtes affecté. Ne dépassez pas le kilométrage autorisé.

Priez pour avoir la protection du Seigneur. Soyez en tout temps attentif à la sécurité. Conduisez de manière

prévoyante. Tous les passagers doivent porter une ceinture de sécurité individuelle toutes les fois que le véhicule est en mouvement. Si un téléphone portable a été approuvé pour votre secteur, seul le missionnaire qui ne conduit pas peut l'utiliser dans la voiture.

Les deux collègues sont responsables de la sécurité et de l'entretien du véhicule. Le collègue qui ne conduit pas doit rester attentif pour aider le conducteur. Un missionnaire doit se tenir en dehors du véhicule et diriger le conducteur toutes les fois qu'il fait marche arrière. Conduisez phares allumés nuit et jour.

Si vous êtes impliqué dans un accident, consultez le document « Que faire en cas d'accident », qui doit être conservé dans la boîte à gants. Le coordonnateur des véhicules de la mission doit autoriser toute réparation.

Ne falsifiez jamais le compteur kilométrique du véhicule. Falsifier est malhonnête et dans beaucoup d'endroits c'est un délit.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

« Ne savez-vous pas que votre corps est le temple du Saint-Esprit qui est en vous, que vous avez reçu de Dieu, et que vous ne vous appartenez point à vous-mêmes ? » (1 Corinthiens 6:19).

« C'est pourquoi veillez afin d'être prêts » (D&A 50:46 ; voir aussi Proverbes 1:33).

Écritures supplémentaires : 1 Corinthiens 3:16-17 ; D&A 88:124 ; 89:18-20

SANTÉ

Votre santé et votre sécurité ont une grande importance. Conservez votre santé pour pouvoir servir de tout votre cœur, de toute âme et de toutes vos forces. Étudiez fréquemment le *Guide de santé du missionnaire*. Faites de la gymnastique quotidienne selon les directives qu'il donne. Restez toujours avec votre collègue pendant la gymnastique.

Si vous avez besoin de soins médicaux, appelez immédiatement votre président de mission. Il saura où trouver les meilleurs soins médicaux. Toute visite chez un médecin ou chez tout autre professionnel de santé doit

être autorisée à l'avance par votre président de mission ou son représentant. En cas d'urgence, demandez immédiatement des secours et informez ensuite votre président de mission aussitôt que possible.

SÉCURITÉ

Suivez les règles de sécurité pour les piétons, les véhicules, les bicyclettes, les appareils ménagers, les radiateurs et tout ce qui est potentiellement dangereux.

Un radiateur à combustible fossile qui ne fonctionne pas convenablement peut être très dangereux. Suivez les instructions du *Guide de santé du missionnaire* sur la façon d'utiliser ces radiateurs. Ne risquez votre santé ou votre sécurité pour aucune raison, notamment par mesure d'économie.

SÛRETÉ

Écoutez et suivez les chuchotements de l'Esprit, qui peut vous avertir du danger. Faites attention à tout ce qui est inhabituel, surtout à quelqu'un qui vous observe attentivement ou qui cherche à en savoir trop sur vous. Signalez immédiatement tous les problèmes possibles à votre président de mission et à votre chef de district ou à vos chefs de zone.

N'allez pas dans les quartiers peu sûrs. Ne vous déplacez après la tombée de la nuit que dans les quartiers éclairés. Variez votre itinéraire. Marchez rapidement en montrant que vous savez où vous allez. Ne mettez pas trop de choses dans votre sac ni des objets qui sont lourds ou volumineux, qui pourraient donner l'impression que vous avez des objets de valeur. Ne résistez pas si vous rencontrez des voleurs. Ayez un peu d'argent liquide sur vous pour avoir quelque chose à donner aux voleurs.

Évitez les situations qui pourraient mener à un affrontement. Tenez-vous à l'écart des manifestations publiques et des endroits où des gens qui cherchent la bagarre pourraient vous prendre pour cible. Étant donné que, dans l'esprit de certains, l'Église est associée avec les États-Unis d'Amérique, vous devrez, dans certains pays, éviter les endroits ou les institutions liés aux États-Unis ainsi que les quartiers où de grands groupes de personnes ont des sentiments anti-américains.

Faites attention à ce que vous dites et écrivez en public et en privé. Ne faites pas de réflexions négatives ou offensantes sur des situations politiques ou culturelles,

même dans les lettres ou les courriels que vous envoyez chez vous. Ne vous mêlez jamais d'activités politiques ou commerciales ou de discussions ou de disputes sur des questions politiques ou économiques.

Dans certains pays il est illégal de photographier les bâtiments gouvernementaux, notamment les ambassades, les aéroports, les installations militaires et d'autres bâtiments locaux ou nationaux. Ne prenez pas de photos d'agitation populaire ou de manifestations. Ne photographiez pas les objets ou les statues sacrés.

Ne vous livrez jamais à des farces ou à des plaisanteries à propos du terrorisme ou d'actes terroristes. C'est quelque chose qui peut vous valoir de graves ennuis.

Soyez à tous égards sages et mûrs dans votre conduite.

Dirigeants missionnaires

« Nos dirigeants étaient des hommes puissants dans la foi au Seigneur; et ils enseignaient au peuple les voies du Seigneur » (Jarom 1:7).

« Or, il était de coutume parmi tous les Néphites de nommer comme capitaine en chef... quelqu'un qui avait l'esprit de révélation et aussi de prophétie » (3 Néph 3:19).

Votre président de mission désigne des dirigeants missionnaires pour l'aider à diriger l'œuvre et à vous aider, vous et les autres missionnaires, à réaliser vos objectifs. Les tâches de direction dans la mission sont celles de formateur, de premier collègue, de chef de district, de chef de zone et d'assistant du président.

Les tâches de direction ne doivent jamais être considérées comme une distinction ou un avancement, mais comme une occasion de servir les autres, d'acquérir un plus grand amour et d'apprendre (voir Ézéchiel 33-34 ; 2 Néph 26:29-30). Comme tous les appels dans l'Église, chaque tâche a sa propre importance ; un assistant du président n'est pas plus important qu'un autre missionnaire (voir 1 Corinthiens 12:14-31 ; Alma 1:26).

L'équipe missionnaire est l'unité de base du service de missionnaire. La réussite de l'œuvre missionnaire et la bonne conduite du missionnaire commencent dans l'équipe sous la direction du premier collègue.

La tâche de remplir les fonctions de dirigeant est un dépôt sacré de la part du Seigneur confié par le président de mission, et le président et le Seigneur demanderont des comptes de cette responsabilité (voir D&A 72:3 ; 104:11-12). Les principes de direction dans l'Évangile affectent le succès de chaque facette de l'œuvre.

SERVICE ET ADMINISTRATION

« Jésus... dit: Vous savez que les chefs des nations les tyrannisent, et que les grands les asservissent.

«Il n'en sera pas de même au milieu de vous. Mais quiconque veut être grand parmi vous, qu'il soit votre serviteur;

« et quiconque veut être le premier parmi vous, qu'il soit votre esclave.

« C'est ainsi que le Fils de l'homme est venu, non pour être servi, mais pour servir et donner sa vie comme la rançon de plusieurs. » (Matthieu 20:25-28).

Un dirigeant missionnaire doit être un administrateur efficace pour maintenir l'ordre et mener à bien l'œuvre de la mission. C'est cependant en servant les autres conformément aux enseignements et à l'exemple du Sauveur que le dirigeant exerce son influence la plus importante (voir 3 Néphi 27:21, 27).

Les dirigeants doivent étudier les Écritures et les enseignements des prophètes modernes pour apprendre les principes de direction à la manière chrétienne. Ils doivent être attentifs aux besoins des autres et chercher, en s'aidant de la prière, des moyens de les fortifier (voir Luc 22:32). Leur but n'est pas simplement de superviser ou de motiver, mais d'édifier, d'encourager, d'inspirer et de bénir.

EXEMPLE

Un bon dirigeant donne l'exemple de la pratique de l'Évangile et du service dévoué et désintéressé à Dieu et à ses enfants. Il s'efforce de :

- *Faire preuve de foi en Jésus-Christ.* Un dirigeant fortifie son témoignage du Sauveur, du plan du bonheur et du message du Rétablissement et agit en rapport

avec ce témoignage. Un dirigeant a la vision du but de l'œuvre missionnaire et s'appuie sur le Seigneur pour atteindre des objectifs de valeur.

- *Se repentir et devenir plus semblable au Sauveur.* Un dirigeant pratique l'Évangile et reste à un haut niveau de justice. Il dirigeant travaille à surmonter ses faiblesses et ses imperfections et à développer ses qualités et ses talents de missionnaire.
- *Respecter les alliances.* Un dirigeant est motivé par la croyance ferme qu'il a fait des alliances sacrées avec Dieu et que ces alliances incluent le fait de représenter le Seigneur, d'obéir aux commandements (notamment aux règles de la mission) et de servir les autres.
- *Recevoir le Saint-Esprit.* Ayant le droit à la compagnie constante du Saint-Esprit, un dirigeant cherche à être digne et prêt pour les dons de l'Esprit (par exemple, par la prière et l'étude des Écritures). Un dirigeant s'efforce de reconnaître et de suivre les chuchotements de l'Esprit.

- *Persévérer jusqu'à la fin.* Un dirigeant a l'œil fixé uniquement sur la gloire de Dieu et travaille dur pendant toute sa mission.

Les dirigeants missionnaires donnent l'exemple par la manière dont ils accomplissent leur service missionnaire. Ils travaillent diligemment dans leur secteur de prosélytisme en plus de s'acquitter de leurs responsabilités de dirigeants. Le secteur de prosélytisme d'un dirigeant doit être un modèle pour les autres missionnaires. Ils peuvent en tirer des leçons et l'utiliser comme modèle pour leur propre travail. Les dirigeants doivent enseigner par l'exemple comment planifier, comment trouver et instruire les amis de l'Église et comment travailler avec les dirigeants et les membres locaux de l'Église. Les dirigeants doivent aussi être conscients qu'ils peuvent apprendre beaucoup des missionnaires qu'ils servent.

QUALITÉS

« Aucun pouvoir, aucune influence ne peuvent ou ne doivent être exercés en vertu de la prêtrise autrement que par la

persuasion, par la longanimité, par la gentillesse et la douceur, et par l'amour sincère,

« par la bonté et la connaissance pure qui épanouiront considérablement l'âme sans hypocrisie et sans fausseté...

« Que tes entrailles soient également remplies de charité envers tous les hommes et envers les frères en la foi, et que la vertu orne sans cesse tes pensées; alors ton assurance deviendra grande en la présence de Dieu, et la doctrine de la prêtrise se distillera sur ton âme comme la rosée des cieux »
(D&A 121:41-42, 45).

En pratiquant l'Évangile de Jésus-Christ, le dirigeant acquiert des qualités de chrétien (voir *Prêchez mon Évangile*, chapitre 6), notamment l'amour, l'humilité, l'obéissance et le travail. C'est quand les autres missionnaires sentent son amour que le dirigeant les aide le plus. Ils doivent sentir qu'il est motivé par le souci sincère de leur bien-être, non par son intérêt personnel. Le dirigeant doit toujours agir de manière telle que les autres missionnaires puissent y reconnaître son obéissance stricte au Seigneur et sa volonté de suivre ses dirigeants, particulièrement le président de mission. En acquérant et en exerçant des vertus chrétiennes, les

dirigeants obtiennent le respect et la confiance qui leur permettent d'aider ceux qu'ils servent.

Tous ceux qui ont des appels qui les mettent dans une situation où ils peuvent exercer une influence positive sur les autres doivent méditer, en s'aidant de la prière et de manière répétée, sur les enseignements que le Seigneur a donnés à Joseph Smith, le prophète, dans Doctrine et Alliances 121:34-46.

RESPONSABILITÉS

Les dirigeants inspirent et soutiennent ceux qu'ils servent. En plus de donner un exemple fort, ils :

- Représentent le président de mission en mettant en oeuvre ses plans pour la mission.
- Transmettent rapidement et clairement les informations et les directives du président de mission.
- Inspirent les autres à avoir un esprit d'amour, d'unité, d'obéissance et de travail.
- Incitent les missionnaires à observer un haut niveau d'obéissance, particulièrement en pratiquant les premiers principes de l'Évangile.

- Aident les missionnaires à devenir forts et avoir des résultats dans chaque facette de l'œuvre missionnaire, notamment dans la découverte et l'instruction d'amis de l'Église et dans le travail avec les membres.
- Instruisent les autres missionnaires pendant l'étude en équipe, les échanges de collègues, les réunions de district et d'autres situations.
- Parlent des progrès des contacts des missionnaires lors des sessions de planification d'équipe, lors des réunions de district, pendant les rapports téléphoniques hebdomadaires et dans les autres interactions avec les missionnaires.
- Communiquent au président de mission et à d'autres dirigeants (si cela s'indique) des renseignements sur les progrès et les besoins des missionnaires. Les dirigeants sont particulièrement sensibles aux besoins et aux situations qui pourraient présenter un danger pour le bien-être spirituel ou physique d'un missionnaire et s'assurent que le président de mission est au courant.

- Corrigent la conduite des missionnaires lorsque c'est nécessaire (voir D&A 121:41-44).

Les occasions de diriger d'autres missionnaires ne doivent jamais être traitées à la légère. Un dirigeant ne doit jamais tolérer des activités inconvenantes ni y participer. Les occasions de corriger l'attitude ou la conduite des autres missionnaires sont des moments didactiques importants. Quand elles sont traitées avec amour, ces occasions fortifient la fidélité et l'efficacité chez ceux qui risquent sinon de ne pas être à la hauteur de ce que le Seigneur attend d'eux. Si les problèmes persistent, les dirigeants doivent demander l'aide d'autres dirigeants ou du président de mission.

Les dirigeants missionnaires doivent toujours se rappeler qu'ils doivent en premier lieu être loyaux au Seigneur, puis à leur président de mission, puis aux missionnaires.

RÉUNIONS

Les sessions de planification en équipe, les réunions de district et les conférences de zone sont parmi les possibilités de formation les plus importantes. Lors

de ces réunions, les premiers collègues, les dirigeants de district et les dirigeants de zone, sous la direction du président de mission, forment les missionnaires et coordonnent l'œuvre (voir *Prêchez mon Évangile*, p. viii-ix).

ÉCHANGES DE COLLÈGUES

Normalement, au moins une fois par cycle de mutations, le chef de district travaille avec chaque missionnaire de son district et les chefs de zone travaillent avec les chefs de district de leur zone. Les assistants du président font régulièrement des échanges de collègues avec les chefs de zone. Sous la direction du président de mission, les chefs de zone et les assistants du président peuvent également travailler avec d'autres frères missionnaires pour aider à leur formation.

Les dirigeants procèdent à des échanges de collègues pour former les missionnaires. Ils ne doivent pas le faire simplement pour changer de collègue, pour retrouver un ami ou pour fuir un collègue. Les autres missionnaires ne font d'échanges de collègues que s'ils y sont autorisés par le président de mission.

Les échanges de collègues doivent être planifiés au préalable et doivent normalement durer 24 heures. Le dirigeant peut amener l'autre missionnaire dans son propre secteur ou travailler dans le secteur de l'autre missionnaire. Habituellement le collègue du dirigeant et celui de l'autre missionnaire travaillent dans l'autre secteur de prosélytisme.

Pendant l'échange de collègues, le dirigeant doit participer à autant de facettes de l'œuvre missionnaire que possible, à savoir la recherche de gens à instruire, l'enseignement, l'étude en équipe, l'étude de la langue (si c'est d'application) et la planification quotidienne. Il doit examiner et commenter le carnet de secteur et le planificateur quotidien du missionnaire.

Le dirigeant enseigne par l'exemple. Dans un esprit d'amour, il donne au missionnaire une évaluation directe et constructive de ce qu'il fait bien et lui indique comment il peut s'améliorer. Il aide le missionnaire à comprendre et à appliquer les principes énoncés dans *Prêchez mon Évangile* et il donne une formation de dirigeant.

À la fin de l'échange il passe en revue avec le missionnaire ce qui s'est passé et ce qui a été appris pendant

l'échange. Il aide le missionnaire à se fixer des buts et à faire des plans. Le dirigeant fait rapport de l'échange dans sa lettre hebdomadaire au président de mission.

Les sœurs ne participent pas aux échanges de collègues avec les frères. Pour la formation, le président de mission peut désigner des sœurs expérimentées pour faire des échanges de collègues avec d'autres sœurs, en appliquant les principes traités dans cette section. Leurs collègues travaillent également ensemble. La sœur qui a dirigé l'échange de collègues doit faire rapport de l'échange au président de mission et au chef de district de l'autre sœur.

ENTRETIENS DE BAPTÊME

Le chef de district fait l'entretien des candidats au baptême instruits par les autres missionnaires de son district (y compris ceux instruits par les chefs de zone oeuvrant dans le district). Les candidats instruits par le chef de district ont leur entretien avec les chefs de zone (voir *Prêchez mon Évangile*, chapitre 12). Si le chef de district ou les chefs de zone qui doivent normalement procéder à l'entretien ne peuvent pas le faire, le président

de mission peut désigner un autre dirigeant pour mener l'entretien – normalement un autre chef de district ou de zone ou l'un des assistants du président.

L'évêque fait l'entretien de baptême avec les enfants de huit ans si l'un des parents au moins est membre et pour les personnes excommuniées.

Annexe A : Directives pour les couples et les sœurs d'âge mûr

Il n'est pas attendu des couples et des sœurs de 40 ans et plus qu'ils suivent le même programme de prosélytisme que les jeunes missionnaires. Certaines règles missionnaires conçues pour les jeunes missionnaires peuvent ne pas s'appliquer à vous. Vous devez malgré tout vous fixer des règles et des objectifs et respecter les mêmes règles en matière d'habillement et de présentations que celles indiquées pour les jeunes frères et sœurs. Le respect des règles missionnaires vous aidera à ressentir l'esprit missionnaire. N'oubliez pas non plus que beaucoup de missionnaires vous prendront pour exemple. Discutez avec votre président de mission de la façon dont vous pouvez adapter le programme et les règles prévus pour les jeunes missionnaires.

Pour satisfaire les besoins de votre secteur, votre président de mission peut vous confier des responsabilités autres que celles que vous avez reçues avec votre appel.

Dans la mesure du possible, tous les missionnaires doivent faire connaître l'Évangile. Vous devez trouver des

gens à instruire, tisser des liens d'amitié et enseigner dans la mesure où vos autres tâches vous le permettent.

Les couples missionnaires ne sont pas couverts par le programme égalisé de fonds de soutien missionnaire. Ils doivent assumer leurs propres dépenses, notamment de logement, de transport et de soins médicaux. Les sœurs de 40 ans et plus qui ont une tâche de prosélytisme ou une tâche de bureau et font rapport à un président de mission sont couvertes par ce programme, mais les autres qui ne font pas rapport à un président de mission subviennent à leurs propres frais.

Si vous avez des besoins financiers spéciaux, discutez-en avec votre président de mission.

Annexe B : Ordonnances de la prêtrise

Les frères missionnaires peuvent être invités à participer aux ordonnances et aux bénédictions de la prêtrise. Les détenteurs de la Prêtrise de Melchisédek doivent toujours être dignes et doivent s'efforcer d'être guidés par le Saint-Esprit. Ils doivent accomplir chaque ordonnance et chaque bénédiction d'une façon empreinte de dignité en veillant à ce qu'elle soit faite :

1. Au nom de Jésus-Christ.
2. Par l'autorité de la prêtrise.
3. Avec tous les éléments nécessaires, comme l'utilisation des paroles spécifiées ou avec de l'huile consacrée.

Comme expliqué dans cette section, certaines ordonnances doivent être autorisées par l'autorité présidente qui détient les clefs appropriées.

Quand plusieurs frères participent à une ordonnance ou à une bénédiction, chacun pose légèrement la main droite sur la tête de la personne et la main gauche sur

l'épaule du frère à sa gauche. Il est déconseillé qu'un grand nombre de frères participent à une même ordonnance ou à une même bénédiction.

BAPTÊME

Sous la direction de l'autorité présidente, un prêtre ou un détenteur de la Prêtrise de Melchisédek digne peut accomplir l'ordonnance du baptême. Pour ce faire, il :

1. Se tient dans l'eau avec la personne à baptiser.
2. Tient le poignet droit de la personne de la main gauche (pour la facilité et par sécurité) ; la personne qui va être baptisée tient le poignet gauche du détenteur de la prêtrise avec la main gauche.
3. Lève le bras droit à angle droit.
4. Prononce les prénoms et nom de la personne et dit : « Ayant reçu l'autorité de Jésus-Christ, je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Amen » (D&A 20:73).
5. Invite la personne à se tenir le nez de la main droite (par commodité). Le détenteur de la prêtrise met la

main droite contre le haut du dos de la personne et l'immerge complètement, vêtements compris.

6. Aide la personne à sortir de l'eau.

Deux prêtres ou détenteurs de la Prêtrise de Melchisédek sont témoins de chaque baptême pour s'assurer qu'il est accompli correctement. Il faut refaire le baptême si les paroles ne sont pas prononcées exactement comme indiqué dans Doctrine et Alliances 20:73 ou si une partie du corps ou des vêtements de la personne n'est pas immergée complètement.

CONFIRMATION

L'ordonnance de la confirmation se fait sous la direction de l'évêque. Il veille à ce que les convertis soient confirmés à la réunion de Sainte-Cène de la paroisse dans laquelle ils résident, de préférence le dimanche suivant leur baptême. Les convertis ne sont pas confirmés lors du service de baptême.

Sous la direction de l'évêque, un ou plusieurs détenteurs de la Prêtrise de Melchisédek peuvent participer à cette ordonnance. Ils posent légèrement les mains sur

la tête de la personne. Puis la personne qui accomplit l'ordonnance :

1. Prononce les prénoms et nom de la personne.
2. Dit que l'ordonnance est accomplie par l'autorité de la Prêtrise de Melchisédek.
3. Confirme la personne membre de l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours.
4. Utilise les mots « Recevez Saint-Esprit ».
5. Donne une bénédiction de la prêtrise selon l'inspiration de l'Esprit.
6. Termine au nom de Jésus-Christ.

CONSÉCRATION D'HUILE

Un ou plusieurs détenteurs de la Prêtrise de Melchisédek doivent consacrer l'huile d'olive avant qu'elle ne soit utilisée pour oindre les malades ou les affligés. Aucune autre huile ne peut être utilisée. Pour consacrer l'huile, un détenteur de la prêtrise :

1. Tient le récipient d'huile d'olive ouvert.
2. S'adresse à notre Père céleste.

3. Dit qu'il agit par l'autorité de la Prêtrise de Melchisédek.
4. Consacre l'huile (pas le récipient) et la met à part pour l'onction et la bénédiction des malades et des affligés.
5. Termine au nom de Jésus-Christ.

BÉNÉDICTION DES MALADES

Seuls les détenteurs de la Prêtrise de Melchisédek peuvent bénir les malades ou les affligés. Habituellement deux d'entre eux ou plus le font ensemble, mais un seul peut le faire au besoin. S'il n'y a pas d'huile consacrée, une bénédiction peut être donnée par l'autorité de la prêtrise sans onction.

C'est normalement le père digne qui détient la Prêtrise de Melchisédek qui doit bénir les membres malades de sa famille.

Les frères doivent bénir le malade à la demande de celui-ci ou de personnes qui y tiennent beaucoup pour que la bénédiction soit donnée selon leur foi (voir D&A 24:13-14 ; 42:43-44, 48-52). Les détenteurs de la

Prêtrise de Melchisédek qui visitent les hôpitaux ne doivent pas demander à pouvoir bénir les malades.

La bénédiction des malades comporte deux parties : (1) l'onction d'huile et (2) le scellement de l'onction.

ONCTION D'HUILE

L'onction est faite par un détenteur de la Prêtrise de Melchisédek. Il :

1. Dépose une goutte d'huile consacrée sur la tête de la personne.
2. Pose légèrement les mains sur la tête de la personne et l'appelle par ses prénoms et nom.
3. Dit qu'il agit par l'autorité de la Prêtrise de Melchisédek.
4. Dit qu'il fait l'onction avec de l'huile qui a été consacrée pour l'onction et la bénédiction des malades et des affligés.
5. Termine au nom de Jésus-Christ.

SCELLEMENT DE L'ONCTION

Normalement, deux détenteurs ou plus de la Prêtrise de Melchisédek posent légèrement les mains sur la tête de la personne. Celui qui scelle l'onction :

1. Appelle la personne par ses prénoms et nom.
2. Dit qu'il scelle l'onction par l'autorité de la Prêtrise de Melchisédek.
3. Donne une bénédiction de la prêtrise selon l'inspiration de l'Esprit.
4. Termine au nom de Jésus-Christ.

Si une personne demande plus d'une bénédiction pour la même maladie, le détenteur de la prêtrise n'a pas besoin d'oindre avec de l'huile après la première bénédiction. Il donne une bénédiction par l'imposition des mains et l'autorité de la prêtrise.

BÉNÉDICTIONS DE RÉCONFORT ET DE CONSEIL

Les détenteurs de la Prêtrise de Melchisédek dignes peuvent donner des bénédictions de réconfort et de conseil aux personnes qui en demandent. Un ou plusieurs

détenteurs de la Prêtrise de Melchisédek dignes posent légèrement les mains sur la tête de la personne. Le détenteur de la prêtrise qui donne la bénédiction :

1. Appelle la personne par ses prénoms et nom.
2. Dit que la bénédiction est accomplie par l'autorité de la Prêtrise de Melchisédek.
3. Bénit la personne selon l'inspiration de l'Esprit.
4. Termine au nom de Jésus-Christ.

Quand un missionnaire à plein temps donne une bénédiction de réconfort et de conseil, il agit sous l'autorité du président de mission (pour les autres missionnaires ou les non-membres) ou de l'évêque local (pour les membres). Quand ils donnent une bénédiction à un membre, les missionnaires doivent faire rapport de cette action à l'évêque (peut-être par l'intermédiaire du dirigeant de mission de paroisse).

SAINTE-CÈNE

Sous la direction de l'évêque, des détenteurs de la prêtrise bénissent la Sainte-Cène et la distribuent aux membres de l'assemblée lors de chaque réunion de

Sainte-Cène. Si des membres ne peuvent pas être présents à la réunion de Sainte-Cène parce qu'ils doivent garder la chambre, ou sont dans une maison de repos ou à l'hôpital, l'évêque peut désigner des détenteurs de la prêtrise pour préparer, bénir et distribuer la Sainte-Cène à ces membres.

Les prêtres et détenteurs de la Prêtrise de Melchisédek dignes peuvent bénir la Sainte-Cène. Les détenteurs de la Prêtrise d'Aaron et de la Prêtrise de Melchisédek dignes peuvent distribuer la Sainte-Cène. La personne qui bénit le pain se met à genoux et fait la prière de Sainte-Cène sur le pain (voir D&A 20:77) ; le pain est alors distribué à l'assemblée. La personne qui bénit l'eau se met à genoux et fait la prière de Sainte-Cène sur l'eau (voir D&A 20:79 en remplaçant le mot *vin* par le mot *eau*) ; l'eau est alors distribuée à l'assemblée.

OCTROI DE LA PRÊTRISE ET ORDINATION AUX OFFICES DE LA PRÊTRISE

L'évêque supervise le don de la Prêtrise d'Aaron et les ordinations aux offices de diacre, d'instructeur et de prêtre. Le président de pieu supervise le don de la

Prêtrise de Melchisédek et l'ordination aux offices d'ancien et de grand prêtre. Sous la direction de l'évêque ou du président de pieu, les détenteurs de la prêtrise suivants peuvent participer aux ordinations dans la prêtrise :

| <i>Ordination à l'office de :</i> | <i>Participants</i> |
|-----------------------------------|---|
| Diacre, instructeur, prêtre | Prêtres et détenteurs de la Prêtrise de Melchisédek |
| Ancien | Détenteurs de la Prêtrise de Melchisédek |
| Grand prêtre | Grands prêtres |

Pour accomplir une ordination dans la prêtrise, un ou plusieurs détenteurs autorisés de la prêtrise posent légèrement les mains sur la tête de la personne. Puis le détenteur de la prêtrise qui accomplit l'ordination :

1. Appelle la personne par ses prénoms et nom.
2. Dit l'autorité par laquelle l'ordination est accomplie (Prêtrise d'Aaron ou Prêtrise de Melchisédek).

3. Confère la Prêtrise d'Aaron ou la Prêtrise de Melchisédek, à moins qu'elle ait déjà été conférée.
4. Ordonne la personne à un office de la Prêtrise d'Aaron ou de la Prêtrise de Melchisédek et lui confère les droits, les pouvoirs et l'autorité de cet office. (On ne donne pas de clefs de la prêtrise quand on confère la prêtrise ou que l'on ordonne à l'un de ses offices ; voir le point 4 de la prochaine section.)
5. Donne une bénédiction de la prêtrise selon l'inspiration de l'Esprit.
6. Termine au nom de Jésus-Christ.

MISE À PART D'OFFICIERS ET D'INSTRUCTEURS

Sous la direction de l'autorité présidente, un ou plusieurs détenteurs de la Prêtrise de Melchisédek peuvent participer à une mise à part. Ils posent légèrement les mains sur la tête de la personne. Le détenteur de la prêtrise qui agit en tant que porte-parole :

1. Appelle la personne par ses prénoms et nom.

2. Dit qu'il agit par l'autorité de la Prêtrise de Melchisédek.
3. Met la personne à part pour l'office considéré dans le pieu, la paroisse, le collège, le groupe de grands prêtres ou une classe.
4. Confère les clefs à ceux qui sont autorisés à les recevoir. (Dans le pieu et la paroisse, seuls le président de pieu, l'évêque et le président de collège reçoivent les clefs de présidence quand ils sont mis à part. Le mot *clef* ne doit pas être utilisé lors de la mise à part des conseillers, des membres du grand conseil, du chef de groupe des grands prêtres, des présidents des organisations auxiliaires, des assistants de l'évêque au collège des prêtres ou des instructeurs dans une organisation.)
5. Donne une bénédiction de la prêtrise selon l'inspiration de l'Esprit.
6. Termine au nom de Jésus-Christ.

ATTRIBUTION D'UN NOM ET BÉNÉDICTION D'ENFANT

Seuls les détenteurs de la Prêtrise de Melchisédek dignes peuvent participer à l'attribution d'un nom et à la bénédiction d'enfants (voir D&A 20:70). Pour bénir un bébé, les détenteurs de la Prêtrise de Melchisédek se mettent en cercle et placent les mains sous le bébé. Pour bénir un enfant plus âgé, les frères posent légèrement les mains sur la tête de l'enfant.

La personne qui donne la bénédiction :

1. S'adresse à notre Père céleste.
2. Dit que la bénédiction est accomplie par l'autorité de la Prêtrise de Melchisédek.
3. Donne un nom à l'enfant.
4. Donne une bénédiction de la prêtrise selon l'inspiration de l'Esprit.
5. Termine au nom de Jésus-Christ.

CONSÉCRATION DE MAISON

Les membres de l'Église peuvent consacrer leur maison comme édifice sacré où le Saint-Esprit peut résider et où les membres de la famille peuvent adorer Dieu, être protégés du monde, se développer spirituellement et se préparer à des relations familiales éternelles. Il n'est pas nécessaire que la maison soit entièrement payée pour être consacrée. À la différence des bâtiments de l'Église, une maison n'est pas consacrée au Seigneur.

Pour consacrer sa maison, la famille peut se réunir et faire une prière comprenant les éléments mentionnés ci-dessus et les autres paroles inspirées par l'Esprit.

CONSÉCRATION DE TOMBE

La personne qui consacre une tombe doit détenir la Prêtrise de Melchisédek et être autorisée par le dirigeant de la prêtrise qui dirige le service. Pour consacrer une tombe, le frère :

1. S'adresse à notre Père céleste.

2. Dit qu'il agit par l'autorité de la Prêtrise de Melchisédek.
3. Consacre la tombe comme lieu de repos pour le corps du défunt.
4. (Quand cela s'indique) prie pour que l'endroit soit sanctifié et protégé jusqu'à la résurrection.
5. Demande au Seigneur de reconforter la famille et exprime les pensées que lui inspire l'Esprit.
6. Termine au nom de Jésus-Christ.

Si la famille préfère, une prière au bord de la tombe plutôt qu'une prière de consécration peut être faite, de préférence par un détenteur de la Prêtrise de Melchisédek.

